



La Région
Lorraine



PLAB

Opérations collectives sur les déchets en 2008 avec le PLAB

Deux opérations ont abouti à la mise en place de filières collectives de collecte, de traitement ou de valorisation des déchets des entreprises du secteur de l'ameublement en Lorraine.

➤ **DTQD**

Une première opération collective pour les **D**échets **I**ndustriels **D**angereux en **Q**uantité **D**ispersée a été menée en partenariat avec le MEDEF Vosges et a bénéficié des soutiens financiers et techniques de l'ADEME, du Conseil Régional de Lorraine et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Le périmètre géographique concerné a été celui des Vosges élargi à quelques kilomètres autour de ce département.

Trois prestataires ont été retenus en avril 2008 :

1. EST ARGENT pour la collecte des DTQD de type solide/liquide/pâteux (2 collectes par an),
2. TREDI pour la collecte DTQD liquides collectés par pompage,
3. Grandidier pour la collecte d'hydrocarbures par pompage.

Pour les autres départements de Lorraine, des solutions collectives ont également été proposées aux entreprises du secteur de l'ameublement engagées dans cette démarche environnementale.

➤ **DIB**

Une seconde opération collective pour les **D**échets **I**ndustriels **B**anals a été menée par le PLAB avec un périmètre concentré sur le secteur de Liffol-le-Grand/Neuchâteau et a bénéficié des soutiens financiers et techniques de l'ADEME, et du Conseil Régional de Lorraine.

Trois prestataires ont été retenus en novembre 2008 :

1. *RECYLOR*
 - pour les lots de bois, de plastique : pour les petits et gros producteurs de ce type de déchets
 - pour le lot de ferraille pour les petits producteurs (mise à disposition de big-bag)
 - pour le lot « DIB en mélange » : pour les gros producteurs.
2. *GREGOIRE* : pour le lot carton pour le gros producteur
3. *ESKA* : pour le lot ferraille pour le gros producteur.

Pour le lot carton et DIB en mélange pour les petits producteurs, il est conseillé de continuer à utiliser les services de la communauté de communes de Neufchâteau.

Une convention a été signée entre RECYLOR et le PLAB prenant effet au 1^{er} janvier 2009 et venant à échéance le 31 décembre 2010. Cette convention assure les adhérents à l'opération que les conditions tarifaires concernant la collecte et le

traitement des déchets seront maintenues pendant la durée de la convention.
(Téléchargeable sur le site www.plab.org dans l'espace adhérent, rubrique « La vie du PLAB », onglet « Divers »)

Toute entreprise intéressée pour contacter ces prestataires et bénéficier des conditions tarifaires négociées peut contacter Christine FREMY du PLAB au n° 03 29 94 01 03.